

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022 – Commune (7.1)

**L'an deux mille vingt-deux, le 24 janvier à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **14 janvier 2022**  
Date d'affichage de la convocation : **14 janvier 2022**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER-PLANTÉ et Messieurs PELLÉ, CRUYENNINCK, IVANEZ et DESAY (adjoints), Mesdames CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, Messieurs CADOUX, DANGUY, MAZET, ROBBEZ, LEVITRE, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CADOUX,  
Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme GIET,  
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,  
Mme COSSARD donne pouvoir à Mme GIET,  
M. VENARRE donne pouvoir à Mme LUZZI,  
M. MOLINAS donne pouvoir à Mme COURT,  
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme CETTIER,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. MAZET,  
M. SIGAUD donne pouvoir à Mme GILLET,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRE,

**VU** l'article D2312-3 du CGCT,

**VU** la note de synthèse et le rapport d'orientation budgétaire 2022 annexé à la présente,

**VU** le rapport de la commission Finances et Intercommunalité du 13 janvier 2022,

**VU** la proposition de Monsieur le maire de se prononcer sur les orientations budgétaires de ce rapport,

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les 2 mois précédant le vote du budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2022 dans son volet Commune.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 26 janvier 2022.  
Le Maire, Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, publiée le janvier 2022 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 27 janvier 2022.

